

Mouvement Art Public (MAP)

Commentaires sur le projet :
Nouveau cadre d'intervention en art public

Montréal, le 3 juin 2009



MOUVEMENT ART PUBLIC

Préambule

Nous avons assisté à la séance du 13 mai passé. Nous avons lu et relu le document proposant le nouveau « cadre d'intervention en art public ».

Nous émettons une opinion favorable à cet exercice. Tous les aspects de l'art public sont répertoriés, énumérés et assujettis à une volonté ou engagement. L'ample domaine de l'art visuel a été couvert; des œuvres d'antan aux œuvres privées/publiques ou carrément publiques que l'on souhaite conserver ou intégrer. On ouvre l'espace public pour les œuvres à venir, éphémères ou permanentes. On oublie cependant les artistes ou groupes d'intervention et de performance. Le web et l'art technologique sont mentionnés. Tout ou presque est cerné, encadré.

Montréal veut être vue, être à la page « in » du design et de la culture. Montréal se veut internationale culturellement, Montréal se veut culturellement touristique. Mais comment y parvenir concrètement?

Peu de chose a échappé à ce projet d'encadrement et de vigilance culturel. Sauf peut-être, les moyens pour assurer sa prise en charge. Même si nous restons un peu sur notre faim et sommes sceptiques quant aux moyens qui seront mis à la disposition des artistes, promoteurs et diffuseurs pour favoriser des jumelages art-affaire, nous pensons que cet instrument de base, quoique timide, servira de tremplin vers une prise en main de notre développement en art visuel contemporain.

Pour notre part, nous insisterons sur des points qui nous tiennent particulièrement à cœur en tant que promoteur/diffuseur; **la diffusion, l'accessibilité et le rayonnement de l'art actuel, de leurs créateurs et la sensibilisation du public.**

Pour développer notre position, nous commenterons dans un premier temps les 11 engagements du document en les commentant par trois mots référentiels : consolidation, spéculatif et concret.

Engagement 1

Compléter et mettre à jour l'inventaire de la collection d'art public municipale, en documentant l'état de conservation des œuvres, leur contexte artistique et historique, ainsi que l'histoire des lieux.

Commentaire : engagement de **consolidation**

Engagement 2

Se doter d'un plan de conservation de la collection municipale d'art public incluant un programme amélioré d'entretiens d'œuvres.

Commentaire : engagement de **consolidation**

Engagement 3

Se doter d'un règlement sur la protection des œuvres d'art sur le domaine privé et en confier l'application aux arrondissements.

Commentaire : volonté de **consolidation**, mais sans moyens d'applications uniformes

Engagement 4

Adopter un règlement sur l'intégration des arts à l'architecture pour toute nouvelle construction municipale.

Commentaire : engagement **spéculatif** et morcelant

Engagement 5

Intégrer l'art public dans tous les grands projets d'aménagements urbains sous responsabilité municipale et inciter les arrondissements à se doter, chacun, d'un plan de développement de l'art public.

Commentaire : engagement **spéculatif** et morcelant

Engagement 6

Lancer et réaliser, à tous les deux ans et avec l'appui du milieu des affaires un projet emblématique d'art public.

Commentaire : engagement **spéculatif** qui mérite d'être adopté, mais qui n'assure pas l'adhérence du milieu des affaires, du moins sur le plan financier.

Engagement 7

Inciter les promoteurs immobiliers ainsi que les propriétaires à intégrer l'art public dans leurs projets de développement.

Commentaire : engagement **spéculatif**

Engagement 8

Mettre en place une stratégie visant à favoriser la réalisation des projets d'installation temporaires sur le domaine public. Cette stratégie inclura le soutien logistique et une contribution financière

Commentaire : engagement **concret**, enfin un peu d'argent et de soutien

Engagement 9

Adopter une procédure d'acquisition par don.

Commentaire : engagement dans la logique du plan-cadre, **consolidation**

Engagement 10

Élaborer, autant au profit des citoyens que des partenaires internes et externes, des outils de diffusion qui facilitent la connaissance de l'art public sur le territoire montréalais; dans cet esprit, miser de manière prioritaire sur l'utilisation des technologies Web.

Commentaire : engagement de diffusion et promotion du répertoire (**consolidation**) qui semble peu orienté sur le développement et l'image de Montréal Ville culturelle du futur.

Engagement 11

Former un comité-conseil en art public, dont les membres seront désignés par le conseil municipal.

Commentaire : engagement **concret**, indispensable et nécessaire pour faciliter la réalisation des projets; pourrait être spéculatif s'il n'y a pas d'outils économiques à proposer

Compilation des commentaires

Engagements de consolidation = réel passé et présent — tenu en compte par les engagements 1,2, 3 et 10

Engagements spéculatifs = relèvent plus de la volonté que de l'engagement – 4, 5, 7, 9, 10 et 11

Engagements concrets = 6, 8 et 11 sont ceux qui méritent un appui soutenu pour l'avenir de l'art public

COMMENTAIRES ET POSITIONNEMENT DU MAP

MAP souhaite traiter et insister sur les aspects : démocratisation, universalité, diffusion et promotion, visibilité et rayonnement des projets qui s'inscrivent principalement dans les engagements 6 et 8 du projet d'Encadrement. On laisse à d'autres le soin de critiquer et mettre en exergue certains aspects négligés du Cadre.

Malgré notre commentaire positif du préambule, nous constatons la frilosité, le manque d'audace et le manque d'engagement visionnaire qui feront de Montréal une ville qui se démarquera des autres villes culturelles que sont Barcelone et Mexico.

Énoncé

Nous considérons que la Ville est l'arène qui définit l'art public comme étant une publicité pour l'art et l'art en retour une publicité pour la Ville. C'est comme la boucle de Moebius ou le phénomène des vases communicants.

L'administration municipale, pour nous, a des responsabilités comme entité globale. L'affirmation que l'art public est de responsabilité des arrondissements est à notre avis limitative.

Ouverture versus fragmentation

La plupart des engagements proposent de répertorier, restaurer, entretenir l'existant ou de faire des projets d'insertion ou intégration à la pièce. C'est une fragmentation de notre patrimoine culturel passé et à venir. Il faut à ce morcellement que sont les œuvres déjà existantes et les intégrations ponctuelles à venir un projet englobant qui les fera revivre en les incorporant dans une démonstration, vision forte et structurante.

PROPOSITIONS

Démocratisation :

Nous proposons, en complément, dans la veine de l'engagement numéro 6, que la **Ville centre** s'engage, à promouvoir des projets à grandes diffusions ou les mots, démocratisation, accessibilité, rencontre, échange, dialogue rejoignent la réalité. Où l'art actuel incluant l'art technologique a pied sur la rue, au rendez-vous avec le piéton qui va au travail, qui prend les transports en commun, avec le touriste qui déambule.

Nous proposons que ces rencontres se fassent avec des artistes de tous les horizons, d'ici et d'ailleurs, des artistes de calibre international parce que des réalités diverses filtrées et transposées par **l'émotion** et la **conscience** des artistes amène une confrontation, un échange recherché, parce que les différences sont enrichissantes.

L'art public doit faire entrer le caractère social et politique dans l'espace public. Il doit permettre d'engager un débat, l'éveil à d'autres réalités. L'artiste s'engage souvent malgré lui. La cité devient une vitrine, un étalage où l'art est présent au quotidien, un lieu de rencontre pluriel, d'appropriation d'idées et de commentaires.

Rayonnement par l'événement :

Nous proposons une diffusion agressive et événementielle, sur un territoire le plus large possible, pour frapper l'imaginaire des citoyens et promouvoir l'art contemporain.

Nous suggérons un musée à ciel ouvert, un musée public en complémentarité et collégialité avec les musées institutionnels, qui produit des expositions avec ses commissaires, des projets tant endogènes qu'exogènes et qui occupe l'arène publique douze mois par année. C'est dans un tel contexte de diffusion que l'art fait la promotion de la Ville « Montréal Ville culturelle » et la Ville sert de tremplin à l'art.

Récurrence :

Assurer la permanence de l'éphémère...

L'Art public est en compétition avec les « Mass Media »

Il est important d'appuyer la **permanence** de l'art public sur la rue. Il faut encourager et soutenir la pérennité des initiatives en art visuel comme les municipalités le font avec les fournisseurs de services et d'équipements urbains, comme les abribus, colonnes Morrice que sont CBS, Astral et autres entreprises qui ont des ententes d'occupation sur la rue à long terme. C'est à cette condition que la force d'influence de l'art sur la Ville pourra se manifester et que la réciprocité se bâtira.

Conclusion

Nous souhaitons, en finale, que l'engagement de mettre sur pied un comité en art public tienne compte de la difficulté actuelle pour des promoteurs de projets en art visuel de traverser les méandres de l'administration et surtout de trouver un porteur de dossier à l'intérieur du système.

Étant donné que le souhait a été exprimé d'inclure le monde des affaires à certaines démarches, là aussi il faudrait créer des lieux de rencontres et d'échanges, des tables de travail pour élaborer des moyens et outils de financement dédiés à l'implantation de projets.

À titre d'exemple, on pourrait penser à l'implantation d'une taxe municipale sur l'affichage publicitaire sur la voie publique (un dixième de 1%? sur des centaines de millions) ou prendre une partie des redevances déjà versées à la municipalité pour bâtir un fonds d'investissement destiné à l'ensemble des 11 engagements énoncés par le bureau d'art public et autres projets plus spécifiques de développements.

Raymond Cantin
Manuel Bujold
Claude Marrié